

Emploi. Lors de son assemblée générale, le groupement d'employeurs Idées a débattu des démarches sociales des entreprises.

Temps partagé et RSE, une même envie de développement durable

Lorsqu'une entreprise, souvent une TPE ou une PME, a besoin d'une compétence pointue mais pas à temps plein, elle peut se tourner vers l'emploi en temps partagé. Répondre à ce besoin est justement le rôle du groupement d'employeurs Idées qui emploie 31 salariés auprès de 57 entreprises marnaises et a généré 1 M€ de chiffre d'affaires en 2017. « Cette solution apporte de la flexibilité à l'entreprise pour ses besoins saisonniers ou à temps partiel, tout en étant gage de stabilité pour le salarié », explique Delphine Blondiaux, responsable des ressources humaines du groupement.

« Cela permet de garder des compétences et d'apporter de la richesse aux entreprises et au territoire en sécurisant le développement sur le long terme », ajoute Josette Mayeur, la présidente d'Idées. « Nous réalisons un accompagnement individualisé des salariés et nous jouons un rôle de facilitateur pour leur intégration dans leur entreprise », complète Priscille Appert, directrice à la tête d'une équipe de quatre personnes.



De l'avis des employeurs, la démarche RSE est rentable pour l'entreprise.

Lors de son assemblée générale organisée dans les locaux de la CCI à Reims, le groupement a fait le lien entre son activité et la démarche RSE

(Responsabilité Sociétale des Entreprises) à un moment où 87 % des intentions d'embauches se font en CDD, où le taux de turn-over atteint 15 % (+5 % depuis 2010) et où 36 % des CDI sont rompus avant la fin de la première année (58 % sous trois ans). « Mettre en place des bonnes pratiques per-

met pourtant un meilleur engagement des salariés et donc une meilleure compétitivité avec une baisse du turnover et des risques psychosociaux », assure Valérie Hauchart, conseil RSE et administratrice d'Idées. Des entreprises ont justement témoigné de l'intérêt de met-

tre en place un cercle vertueux. Olivier Flambert, patron de Sodine, entreprise de conditionnement d'œufs pour la grande distribution, explique que le recrutement d'une responsable RH en temps partagé répond à ce besoin d'apporter de la sérénité dans son entreprise : « Nous employons 70 salariés aujourd'hui et notre personnel représente 90 % de la valeur de notre entreprise. Le social est plus complexe à gérer que les poules ».

trading (agence de communication par l'objet) Antony Villeger, a, lui, cherché à mettre en place une démarche globale : « Nous ne voulions plus fermer les yeux sur le fonctionnement des usines de nos sous-traitants, en Asie notamment, et nous avons fait une sélection drastique ». La TPE rémoise joue ainsi un rôle de prescripteur auprès de ses fournisseurs et renforce dans le même temps l'identité de l'entreprise auprès de son équipe. « Nous effectuons aussi beaucoup de mécénat et je propose une carte culture pour mes salariés », ajoute-t-il en reconnaissant qu'il n'est pas toujours facile de bien mesurer la reconnaissance des collaborateurs.

MESURER LA SATISFACTION DES SALARIÉS

Ce que confirment le patron de Sodine et le directeur d'Hélium. Ce dernier qui annonce même vouloir « mettre en place une enquête de satisfaction pour savoir si les efforts de l'entreprise sont bien perçus ».

Directeur du gestionnaire de contrats santé Hélium (130 salariés), Thierry Auzole souligne la nécessité de former et de garder ses collaborateurs. « Nous avons une forte croissance et nous avons cherché à structurer notre démarche RSE et à avoir une culture d'entreprise. Nous proposons un coaching sportif, de la sophrologie... ». Dirigeant de Samm

PHILIPPE DEMOOR

Emploi. Le travail en temps partagé n'est plus tout à fait une nouveauté. En revanche, ce qui l'est encore, c'est un travail de direction en temps partagé. Pourtant, c'est un besoin qui se fait de plus en plus sentir dans les petites entreprises. Avec DC Pilot, et en créant « Mes Directeurs », Sébastien Gressent se positionne sur ce créneau.

Directeur(s) en temps partagé : un créneau porteur

Le travail en temps partagé est en plein essor car les solutions habituelles d'emploi (CDD ou CDI, par exemple) ne répondent pas forcément aux besoins d'une petite entreprise. C'est donc une nouvelle forme d'employabilité qui se fait jour, et notamment pour des tâches de direction dont peut avoir besoin une entreprise pour son développement, sans pouvoir engager un directeur à plein temps.

C'est ce qu'a parfaitement identifié, voici quelque temps, Sébastien Gressent, à l'époque directeur commercial « classique » du groupe MDC (leader dans la maintenance des échangeurs thermiques à plaques) à Guny (Aisne). Il rencontre alors Benoît Frey, qui venait de créer DC Pilot en Alsace - DC

comme directeur commercial -, sur le modèle du temps partagé. Ensemble, ils fondent DC Pilot France, qui comptent aujourd'hui 20 associés dans toute la France, jusque dans les DOM (Mayotte et la Réunion). « Lorsque j'interviens dans une TPE/PME, je ne viens pas pour vendre le produit de l'entreprise, mais je viens structurer l'activité commerciale : stratégie, positionnement, organisation, management, pilotage du résultat, outils de communication et de marketing. Ce n'est pas simplement du conseil : je mets en œuvre et j'anime ».

DE DIRIGEANT À DIRIGEANT

Depuis le début de l'année, Sébastien Gressent a quitté l'Aisne pour s'installer à Reims, au cœur d'un bassin économique plus vaste, dans

un rayon d'une heure de voiture. Non seulement il continue de proposer son expertise commerciale en temps partagé, mais après avoir fait la connaissance d'Aude Bus hueva, directeur technique, ils viennent de créer ensemble, à la fin de l'année dernière, « Mes Directeurs », émanation élargie de DC Pilot. Leurs compétences respectives (direction commerciale et direction technique) leur permettent d'intervenir sur un double front : faire vendre ce qui est produit ; bien produire ce qui est vendu. Cercle vertueux, en somme.

« L'idée, c'est aussi que des dirigeants s'adressent à des dirigeants prestataires, pas à des salariés. Cela constitue une vraie différence : nous sommes entre chefs d'entreprise qui ont des probléma-

tiques communes ». Moyennant quoi, une entreprise peut bénéficier d'un directeur commercial ou d'un directeur technique, à raison d'une demi-journée ou d'une journée par semaine, pour une facture (hors taxes) comprise entre 25 000 et 60 000 €, quand un directeur en CDI revient à 200 000 € par an...

« Si 'Mes Directeurs' se développe comme nous l'envisageons, nous ferons appel à un nouvel associé. L'objectif étant aussi de créer la marque DT Pilot France et, pourquoi pas, DAF France et DRH France ». D'ailleurs, les noms commerciaux ont déjà été déposés.

JACQUES RIVIÈRE

Pour Sébastien Gressent, les fonctions directoriales en temps partagé ont de l'avenir.

